PRIX DU MEILLEUR PROJET DE FIN D'ETUDES 2021

Prix de la Mutuelle des Architectes Français
Prix Robert Camelot
Prix Meyer-Lévy
Année universitaire 2019-2020

L'autonomie pédagogique des établissements publics d'enseignement supérieur de l'architecture et la diversité des filières conduisant à la diversification des pratiques professionnelles de l'architecture s'appuient sur des textes qui définissent le socle commun de compétences valant diplôme d'Etat d'Architecte.

Ce diplôme d'Etat d'architecte est un titre qui sanctionne, contrairement aux systèmes précédents, non pas un projet, mais l'ensemble du cheminement pédagogique qu'a suivi l'étudiant, entre savoirs et pratiques. Cependant, dans l'ensemble du cursus, le Projet de fin d'études (PFE) - dispositif commun aux écoles - reste un moment d'excellence et représente pour chaque futur diplômé une démonstration de son aptitude à développer une conception architecturale - urbaine, constructive etc. - et de la situer dans un faisceau de problématiques contextuelles. Qu'il choisisse la voie de la maîtrise d'œuvre, de la recherche ou d'autres pratiques professionnelles, le diplômé d'Etat doit apporter la preuve de sa capacité à analyser, conceptualiser et concevoir et le Projet de Fin d'Etudes en est la pierre de touche.

Dans ce contexte, l'Académie organise le prix Camelot, le Prix Meyer-Levy et le prix MAF. Ce dernier prix a été créé par la Mutuelle des Architectes Français, directement concernée par les problèmes de mise en œuvre, qui a décidé de récompenser chaque année un jeune diplômé architecte d'état, ou une équipe capable d'exposer ses conceptions et recherches et tout particulièrement la faisabilité constructive du projet indispensable à la cohérence de la conception architecturale. Elle a chargé l'Académie d'Architecture de sélectionner et de lui proposer chaque année un ou plusieurs candidats.

L'Académie d'Architecture, en organisant le Prix du Meilleur PFE, souhaite, dans le contexte évolutif des écoles, distinguer l'excellence de compétences qui nourrissent, du concept au projet, la pensée architecturale et urbaine et récompenser l'originalité créatrice ou innovante.

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

PRIX du Meilleur Projet de fin d'études

PRIX de la Mutuelle des Architectes Français- Prix Robert Camelot - Prix Meyer-Lévy -

REGLEMENT 2021

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020

Objet

L'Académie d'Architecture organise chaque année le Prix du « Meilleur Projet de Fin d'Etudes », dit « Prix du meilleur diplôme », destiné à récompenser un ou plusieurs titulaires du diplôme d'état d'architecte. Le Prix porte sur l'évaluation du projet de fin d'études accompagné d'un mémoire d'étude ou de recherche, selon l'option choisie par l'étudiant (articles 18 et 19 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture).

Ce prix peut être présenté à titre individuel ou en équipe ; le projet collectif ayant reçu l'agrément de l'établissement.

Dotation

Le prix de la « M.A.F. Mutuelle des Architectes Français » est doté d'un montant de 5 000 €,

le prix « Camelot » d'un montant de 2 600 €.

Le prix est décerné au lauréat ou selon le cas à l'équipe lauréate.

Candidatures

Le Prix est destiné aux architectes diplômés d'Etat de l'année précédente* des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, de l'Institut National des Sciences Appliquées/département d'architecture de Strasbourg et de l'Ecole Spéciale d'Architecture. Pour le premier degré, chaque candidat remplira une fiche individuelle de candidature et précisera – s'il y a lieu - son appartenance à l'équipe constituée.

* l'année universitaire 2019-2020

Modalités d'organisation

La procédure est à deux degrés :

Premier degré :

Chaque candidat, ou chaque équipe adressera un dossier impérativement relié (format A4 ou A3), comprenant les pièces suivantes :

- **Curriculum vitae** détaillé de chaque candidat
- **Fiche d'identification du projet** précisant :
  - l'Ecole d'origine,
  - le thème du mémoire,
  - le titre du projet et le domaine dont il relève,
  - le choix du lieu d'implantation du projet,
  - le nom du ou des directeurs d'étude,
  - les appréciations obtenues lors de la soutenance

  Chaque candidat précisera s'il s'agit d'un PFE mention recherche.
- **Résumé du programme et énoncé des objectifs**,
- **Projet** : plan d'ensemble, plans, coupes, façades, croquis, images de synthèse, photographies de maquettes.
- **Note de synthèse** qui n'excédera pas 3 pages recto/verso (6 pages recto), format A4.

Le jury sélectionnera 5 à 10 dossiers pour le deuxième degré. Une audition est prévue.

Deuxième degré : les candidats retenus présenteront leur projet, devant le jury :

-Pièces graphiques : 4 à 5 panneaux maximum, de support léger type Cadapak 5mm, format A0, comprenant plans, coupes, façades, perspectives ou image**s** de synthèse, photos de maquette. Ces documents seront complétés par un schéma de structure (gros-œuvre) et par les principes retenus au niveau énergétique et environnemental.

Eventuellement maquettes ou projection d'images.

- **Pièces écrites** (30 pages recto maximum format A4-A3, en 2 exemplaires) comprenant le programme, l'analyse, une approche urbanistique et environnementale et une note explicative (architecturale, technique avec tableau de surfaces, croquis et images si besoin).

Dépôt de candidature

Les dossiers doivent être adressés soit :

par voie postale avec AR avant le 15 janvier 2021

soit, être déposés sur rendez-vous au :

Secrétariat de l'Académie d'Architecture

tél 01 48 87 83 10

contact@academie-architecture.fr

Académie d'Architecture

Concours PFE

9 Place des Vosges 75004 PARIS

Lors de l'envoi ou du dépôt du dossier, à titre individuel ou collectif, chaque candidat établira une fiche de candidature avec nom - prénom - adresse mail – postale - N° téléphone - Ecole et titre du projet (voir la page suivante).

Critères de jugement

Prix Camelot et Prix Meyer-Lévy : le jury s'attachera à l'intérêt du programme, à la qualité de la conception et de l'expression architecturale du projet et à sa dimension environnementale

Prix de la M.A.F. : il sera attribué au projet qui, outre ses qualités architecturales, fera preuve de connaissances techniques et d'une bonne adéquation du système constructif aux choix architecturaux.

Les résultats

Les résultats seront communiqués sous 15 jours par courrier postal. Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone

Avis de publication

L'Académie d'Architecture publie chaque année un avis de lancement du Prix, adressé aux écoles et porté sur le site internet de l'Académie et, dans la presse. Il est précisé, notamment, le montant des prix, le lieu et la date du rendu.

Jury

Le jury, nommé chaque année par le Président de l'Académie d'Architecture, est composé de treize membres maximum, dont la moitié au moins sont des membres de l'Académie,

- au moins huit architectes dont le Président de la M.A.F. ou son représentant et au moins deux enseignants titulaires,
- deux ingénieurs
- un maître d'ouvrage ou un urbaniste,
- une à deux personnalités.

Le jury se réunit à deux reprises pour répondre aux deux phases de la sélection.

Les membres du jury élisent en son sein le Président du Jury. Le jury, souverain, délibère à huis clos. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Remise des prix

Les prix sont remis aux lauréats, avec une médaille, lors de la séance annuelle de remise des Prix et Récompenses de l'Académie d'Architecture. Chaque lauréat, ou selon le cas chaque équipe devra transmettre au préalable, à l'Académie son projet sur support numérique en vue de la projection prévue lors de la cérémonie de remise des Prix et Récompenses.

NOTA : les candidats sélectionnés pour l'audition devront récupérer leurs panneaux et maquettes à l'issue de la séance du jury ou sur rendez-vous auprès du secrétariat dans les 8 jours suivants.

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

PRIX DU MEILLEUR PROJET DE FIN D'ETUDES 2021

Année universitaire 2019-2020

Prix de la Mutuelle des Architectes Français

Prix Robert Camelot

Prix Meyer-Lévy

FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Nom _____

Prénom _____

Adresse Postale _____

Numéro de Téléphone _____

Email _____

Ecole _____

Titre du projet _____

Projet collectif **OUI** **NON**

Noms des autres candidats

_____

_____

Date :

Signature

_____

HÔTEL DE CHAULNES - 9, PLACE DES VOSGES - 75004 PARIS -TEL +33 (0)1 48 87 83 10
acadarch@wanadoo.fr www.academie-architecture.fr